

**TICKOPUR R 22**

Date d'impression: 05.03.2010

No.: 83019

Page 1 de 3

**1. Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise****Identification de la substance ou de la préparation**

TICKOPUR R 22

**Utilisation de la substance/préparation**

Détergent. Nettoyant universel pour bain ultrasonique, concentré.

**Identification de la société productrice**

Société :	DR.H.STAMM GmbH	Service responsable :	
Rue :	Heinrichstr. 3-4	Téléphone :	+49-(0)30-768 80-258
Lieu :	D-12207 Berlin	e-mail :	sdb@dr-stamm.de
Téléphone :	+49-(0)30-768 80-280	Numéro de téléphone d'appel d'urgence :	+49-(0)30-768 80-280
Internet :	www.dr-stamm.de		

**Information supplémentaire**

24-hours-emergency: Giftnotruf Berlin: +49-(0)30-30686790 (german, english)

**2. Identification des dangers****Classification**

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse au sens de la Directive 1999/45/CE.

**3. Composition/informations sur les composants****Caractérisation chimique ( Mélange )****Composants dangereux**

N° CE	N° CAS	Substance	Quantité	Classification
213-791-2	7732-18-5	Eau	75-85 %	
230-785-7	7320-34-5	Pyrophosphate de tétrapotassium	<7,0 %	
	111798-26-6	Esters phosphorique, sel de sodium	<6,0 %	Xi R36/38
229-912-9	10213-79-3	Métasilicate de disodium	<3,0 %	C, Xi R34-37
257-573-7	51981-21-6	N,N-bis(carboxylatométhyl)-L-glutamate, Sel de sodium	<1,5 %	
268-938-5	68155-09-9	C8-C18 Aminoxides	<1,0 %	Xi R38-41-52

Le texte intégral des phrases R mentionnées figure au point 16.

**4. Premiers secours****Indications générales**

Changer les vêtements imprégnés.

**Après inhalation**

---

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec Eau et savon.

**Après contact avec les yeux**

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Consulter un médecin.

**5. Mesures de lutte contre l'incendie****Moyen d'extinction approprié**

Eau. Mousse. Eau pulvérisée.

**Risque particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes nitriques (NOx). Dioxyde de carbone (CO2).

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu**

Vêtement de protection.

**Information supplémentaire**

Le matériau n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

**6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****Les précautions individuelles**

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

**TICKOPUR R 22**

Date d'impression: 05.03.2010

No.: 83019

Page 2 de 3

**Les précautions pour la protection de l'environnement**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

**Les méthodes de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).  
Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**7. Manipulation et stockage****Manipulation****Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale.

**Préventions des incendies et explosion**

Le produit n'est pas: Comburant. Inflammable. explosif.

**Stockage****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Stocker uniquement dans les récipients d'origine. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Classe de stockage (VCI) : LGK 12

**8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle****Valeurs limites d'exposition****Valeurs limites (maximales) d'exposition professionnelle**

N° CAS	Substance	ml/m <sup>3</sup>	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
10213-79-3	Métasilicate de disodium		1,5		VME (8 h) VLE (15 min)	DFG DFG

**Contrôles de l'exposition****Contrôle de l'exposition professionnelle**

Cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

**Mesures d'hygiène**

Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

**Protection respiratoire**

Protection respiratoire non nécessaire.

**Protection des mains**

Matériau approprié: PE (polyéthylène). NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel). CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène). NBR (Caoutchouc nitrile). Caoutchouc butyle. FKM (Caoutchouc fluoré).

**Protection des yeux**

Protection oculaire: non indispensable.

**Protection de la peau**

Protection corporelle: non indispensable.

**9. Propriétés physiques et chimiques****Informations générales**

L'état physique : liquide  
Couleur : limpide, jaune  
Odeur : caractéristique

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**

pH-Valeur (à 20 °C) : 12,8 (conc.) 9,8 (1 %) Testé selon la méthode  
DGF H-III 1

**Modification d'état**

Point/intervalle de fusion : -8 °C  
Point d'ébullition : >100 °C  
Point d'éclair : ---

**Dangers d'explosion**

non explosif.

**Propriétés comburantes**

non comburant.

Densité (à 20 °C) : 1,10 g/cm<sup>3</sup> DIN 12791

## TICKOPUR R 22

Date d'impression: 05.03.2010

No.: 83019

Page 3 de 3

Hydrosolubilité : miscible.

**10. Stabilité et réactivité****Information supplémentaire**

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

**11. Informations toxicologiques****Effets corrosifs et irritants**

Effet irritant sur l'oeil: légèrement irritant.

**Effets sensibilisants**

non sensibilisant.

**12. Informations écologiques****Écotoxicité**

En cas d'un déversement conforme en faibles concentrations dans des stations d'épuration biologique adéquates, des perturbations de la dégradabilité des boues activées sont peu probables. Le produit est une solution alcaline. Avant de l'éliminer vers une station d'épuration il faut généralement effectuer une neutralisation.

**Persistence et dégradabilité**

Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

**13. Considérations relatives à l'élimination****Élimination**

L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

**14. Informations relatives au transport****Information supplémentaire**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**15. Informations relatives à la réglementation****Etiquetage****Informations réglementaires UE**

1999/13/CE (COV) : 0 % (0g/l)

**Prescriptions nationales**

Classe de contamination de l'eau (D) : 1 - pollue faiblement l'eau

**16. Autres informations****Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3**

- 34 Provoque des brûlures.
- 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- 37 Irritant pour les voies respiratoires.
- 38 Irritant pour la peau.
- 41 Risque de lésions oculaires graves.
- 52 Nocif pour les organismes aquatiques.

**Information supplémentaire**

Indications de stage professionnel: Observer le mode d'emploi sur l'étiquette.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*